



13 décembre 2021

Déclaration commune du gouvernement du Canada et de la Banque du Canada concernant le renouvellement du cadre de politique monétaire

L'objectif de la politique monétaire au Canada est de favoriser le bien-être économique et financier des Canadiens. L'expérience a montré que la meilleure façon d'atteindre cet objectif est de maintenir l'inflation à un niveau bas et stable. Cela contribue à créer un marché du travail vigoureux et inclusif donnant à chaque Canadien la possibilité de profiter d'une bonne qualité de vie.

À l'heure actuelle, la réouverture de l'économie mondiale est associée à l'inflation élevée enregistrée au pays et à l'étranger. Même s'il touche le monde entier, ce phénomène renforce d'autant plus l'importance de préserver la solidité du cadre de politique monétaire du Canada.

Dans une perspective à plus long terme, depuis l'adoption d'un cadre de ciblage de l'inflation il y a 30 ans, l'inflation mesurée par l'indice des prix à la consommation (IPC) a avoisiné 2 % en moyenne, malgré des épisodes de pressions à la hausse et à la baisse. Le maintien de l'inflation à un niveau bas, stable et prévisible a aussi contribué à la forte performance du marché du travail canadien. Dans le contexte actuel, le cadre de ciblage de l'inflation du Canada contribuera au retour de l'inflation à 2 % à moyen terme.

Le gouvernement du Canada et la Banque du Canada sont d'avis que la meilleure contribution que la politique monétaire puisse apporter au bien-être des Canadiens est de rester axée sur la stabilité des prix. Ils conviennent également que la politique monétaire devrait continuer de soutenir l'atteinte du niveau d'emploi durable maximal, tout en reconnaissant que celui-ci n'est pas directement mesurable et qu'il est en grande partie déterminé par des facteurs non monétaires qui peuvent fluctuer dans le temps. De plus, le gouvernement et la Banque sont d'accord qu' étant donné la nécessité de bien ancrer les attentes d'inflation pour atteindre à la fois la stabilité des prix et le niveau d'emploi durable maximal, l'objectif central de la politique monétaire demeure le maintien de l'inflation à un niveau bas et stable au fil du temps.

Cette fois-ci, le cadre de politique monétaire du Canada est renouvelé à un moment où l'économie subit des changements qui compliquent la conduite de la politique monétaire. La crise financière mondiale et la pandémie de COVID-19 ont eu une incidence considérable sur l'économie et le système financier mondiaux, et de grandes tendances comme l'évolution démographique et les nouvelles technologies numériques sont en train de refaçonner le paysage économique. Les changements climatiques et la transition à long terme vers la carboneutralité entraîneront des changements structureaux au sein de l'économie canadienne et de l'économie mondiale. En outre, il est maintenant mieux reconnu – recherche économique à l'appui – que la prospérité s'accroît à l'échelle de l'économie lorsque les retombées de la croissance économique et les possibilités qu'elles amènent sont réparties plus équitablement. Un marché du travail vigoureux et inclusif aide à réduire les inégalités de revenu et contribue à la robustesse de la demande de biens et de services.

La politique monétaire est bien outillée pour surmonter certains de ces défis, mais l'est moins pour d'autres. Deux changements sont particulièrement importants pour sa conduite :

- Les taux d'intérêt neutres sont susceptibles d'être plus bas qu'auparavant, ce qui signifie que les banques centrales auront moins de marge de manœuvre pour abaisser leur taux directeur en réaction aux chocs négatifs d'envergure subis par l'économie.
- Des forces économiques majeures, comme les facteurs démographiques, les avancées technologiques, la mondialisation et les changements dans la nature du travail, ont des effets profonds sur le marché du travail canadien. Ces facteurs en évolution ont accentué l'incertitude entourant le niveau d'emploi durable maximal, c'est-à-dire le niveau d'emploi au-delà duquel des pressions inflationnistes apparaissent.

Par conséquent, le gouvernement du Canada et la Banque du Canada ont convenu de renouveler la cible d'inflation selon les termes suivants :

- la cible continue d'être définie en fonction du taux d'augmentation sur douze mois de l'IPC global;
- la cible demeure fixée à 2 %, le point médian d'une fourchette de maîtrise de l'inflation qui va de 1 à 3 %;
- la nouvelle entente porte également sur une période de cinq ans, qui prendra fin le 31 décembre 2026.

De plus, le gouvernement et la Banque soulignent ce qui suit :

- Compte tenu de l'incertitude quant au niveau d'emploi durable maximal qui serait en accord avec la stabilité des prix, la Banque continuera d'utiliser la flexibilité de la fourchette de maîtrise de l'inflation de 1 à 3 % pour rechercher activement ce niveau quand les conditions le justifient.
- La Banque tiendra compte d'un large éventail d'indicateurs du marché du travail et informera systématiquement les Canadiens de la façon dont elle aura pris en considération l'évolution de l'emploi dans ses décisions de politique monétaire.
- La Banque continuera également de tirer parti de la flexibilité de la fourchette de maîtrise de l'inflation de 1 à 3 % afin de surmonter les défis posés par la faiblesse structurelle des taux d'intérêt à l'aide d'un vaste ensemble d'outils, ce qui pourrait parfois impliquer de maintenir le taux directeur à un niveau bas plus longtemps qu'à l'habitude.
- La Banque se servira de la flexibilité que lui procure la fourchette de 1 à 3 % seulement dans la mesure où cela lui permettra de garder les attentes d'inflation à moyen terme bien ancrées à 2 %.
- La Banque expliquera quand elle mettra à profit la flexibilité du cadre.

Le gouvernement et la Banque reconnaissent aussi qu'un contexte de bas taux d'intérêt peut être plus propice aux déséquilibres financiers. Ainsi, le gouvernement continuera de travailler avec toutes les agences fédérales concernées pour veiller à ce que les accords de réglementation et de surveillance financières au Canada soient adéquats, et évaluera la nécessité d'y apporter des changements en temps et lieu.

De plus, même si la politique monétaire ne permet pas de s'attaquer directement aux menaces posées par les changements climatiques, la Banque mettra au point les outils de modélisation nécessaires pour tenir compte des importantes implications des changements climatiques pour l'économie et le système financier du Canada.

Enfin, étant conscients des limites de la politique monétaire, le gouvernement et la Banque reconnaissent aussi leur responsabilité commune dans l'atteinte de la cible d'inflation et la promotion du niveau d'emploi durable maximal.